Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Constructions routières : planification 2004-2007 et huit demandes de crédit

Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil, lors de la session de décembre, son rapport sur la planification des constructions routières pour la période 2004-2007 et huit demandes de crédit pour des projets et études totalisant 17,7 millions de francs. Le choix des objets a été opéré par un groupe d'évaluation retenant les critères du développement durable. Ainsi 14 nouveaux projets ont été inscrits dans la planification.

Conformément à la nouvelle méthode de planification des projets routiers présentée au printemps 2002, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil tous les deux ans un rapport sur les projets de construction sur routes cantonales. La planification pour la période 2004-2007 propose une nouvelle liste de 14 projets totalisant un investissement de 18,4 millions de francs. Les projets ont été sélectionnés par un groupe d'évaluation pluridisciplinaire qui a tenu compte des critères du développement durable : effets sociaux (sécurité, mobilité et circulation), environnementaux (qualité de vie, environnement et aménagement du territoire) et économiques.

Trois projets de contournement de localités - Aubonne, Coppet et Donatyre - ont été évalués selon une grille de critères révisée, portant aussi bien sur leurs aspects techniques (volume de trafic, nombre de personnes concernées, nuisances, impact sur l'environnement et le paysage, etc.) qu'économiques (coûts, effets économiques, etc.). Se basant sur ces évaluations, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à réaliser une nouvelle route à Donatyre, puisque les conditions de volume de trafic ne sont pas remplies et que des mesures de modération permettront d'améliorer sensiblement la situation. A Coppet, d'autres solutions qu'un contournement doivent être étudiées. Enfin, les études réalisées n'ont, à ce jour, pas démontré la nécessité d'un évitement à Aubonne.

Un projet d'étude portant sur les nuisances sonores des routes cantonales hors

localités permettra d'établir un inventaire des tronçons à assainir, un programme global d'assainissement ainsi qu'une estimation du coût total des travaux. Cette étude d'une durée de trois ans aura un coût de 2 millions de francs, dont la moitié à la charge de la Confédération (sous réserve d'éventuels changements dus au programme d'assainissement des finances fédérales).

Le rapport présente également un état des lieux des projets dont le financement a été accordé avant 2002 et de ceux inscrits dans la planification 2002-2005.

Pour pouvoir être mis en chantier, les projets retenus doivent faire l'objet d'une demande de crédit au Grand Conseil et s'inscrire dans la planification financière de l'Etat. Ainsi le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder huit crédits pour des projets inscrits dans la précédente ou la présente planification. Le montant total de ces investissements est de 17,7 millions de francs.

Le rapport et les demandes de crédit sont disponibles sur le site www.dinf.vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 octobre 2003

M. Philippe Biéler, chef du DINF, tél. 021 316 70 01 M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 316 71 30 M. François Forel, chef de la division des routes cantonales, tél. 021 316 70 70

ANNEXE
texte